

Francophonies d'Amérique



Claude Gélinas, *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion, 2011, 220 p.

Thibault Martin and Jean-Philippe Bernard

Number 35, Spring 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026415ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026415ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Martin, T. & Bernard, J.-P. (2013). Review of [Claude Gélinas, *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion, 2011, 220 p.] *Francophonies d'Amérique*, (35), 170–176. <https://doi.org/10.7202/1026415ar>

Tous droits réservés © Francophonies d'Amérique, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le livre de Panneton comprend, en outre, une préface substantielle du journaliste Gilles Lesage, des reproductions de photographies d'archives, où Laporte apparaît aux côtés des membres de sa famille et d'autres figures emblématiques de la Révolution tranquille (André Laurendeau, Paul Gérin-Lajoie, René Lévesque, etc.), et une notice finale renvoyant à la liste des articles de Laporte publiés dans la presse entre 1940 et 1968. Cette précieuse bibliographie peut être consultée sur le site des Éditions du Septentrion² et incite à redécouvrir le legs multiple laissé par Laporte dans *Le Devoir* et d'autres périodiques du Québec.

En somme, le *Pierre Laporte* de Panneton révèle avec une documentation précise et une rigueur constante la place exacte qu'occupe Laporte, successivement journaliste et ministre, dans l'histoire du Canada français et du Québec. Il reste à souhaiter qu'un recueil de ses articles paraisse un jour chez le même éditeur et fasse pendant à l'anthologie qui a été publiée à l'occasion du centenaire du *Devoir* et en hommage à son directeur fondateur (Ancil, 2010).

Bibliographie

- ANCTIL, Pierre (2100). *Fais ce que dois : 60 éditoriaux pour comprendre Le Devoir sous Henri Bourassa, 1910-1932*, Québec, Éditions du Septentrion.
- BLAIS, Christian, Gilles GALLICHAN, Frédéric LEMIEUX et Jocelyn ST-PIERRE (2008). *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Les Publications du Québec.
- BOCK, Michel (2004). *Quand la nation débordait les frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Éditions Hurtubise.
- PANNETON, Jean-Charles (2000). *Georges-Émile Lapalme : précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur.

Dominique Laporte
Université du Manitoba

Claude Gélinas, *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*, Québec, Éditions du Septentrion, 2011, 220 p.

Le jugement Powley, qui reconnaît que les Métis peuvent sous certaines conditions bénéficier des droits ancestraux, contribua à l'émergence ou

² Adresse du site : www.septentrion.qc.ca/laporte.

à la structuration de nombreuses organisations métisses au Canada ainsi qu'au Québec où on dénombrait 122 organismes métis en 2008 (p. 9). Dans cet ouvrage¹, Claude Gélinas cherche à répondre à une question que beaucoup se posent, notamment le gouvernement du Québec : « Existe-t-il effectivement au Québec des communautés métisses historiques depuis toujours passées inaperçues? S'agit-il simplement d'opportunisme, dans la mesure où des groupes d'intérêt contemporains s'identifient Métis en vue d'obtenir des privilèges ou de favoriser l'avancement de leur cause » (p. 9)? Pour répondre à cette question, l'auteur s'est intéressé à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean où se trouve une des communautés métisses parmi les plus actives du Québec, la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM).

Le premier chapitre de l'ouvrage retrace le contexte de la rencontre entre les Indiens² et les colonisateurs eurocanadiens³ dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Selon l'auteur, lorsque ces deux cultures entrèrent en contact, elles étaient déjà quelque peu métissées. En effet, du fait de l'existence de nombreux réseaux d'échanges, les groupes autochtones n'étaient pas homogènes et accueillaient en leurs rangs des membres d'autres communautés, et intégraient volontiers les innovations technologiques et sociales auxquelles ces échanges permettaient d'accéder. Ainsi, lorsque les Eurocanadiens s'établirent dans la région, ils n'étaient « pas vierges de toute influence culturelle indienne » (p. 28), la majorité des Canadiens français ayant déjà adopté des éléments de la culture autochtone (connaissances médicales, techniques de chasse et pêche, canots et raquettes, etc.). De la même manière, les autochtones de la région avaient déjà intégré plusieurs éléments de la culture occidentale, notamment des outils en fer.

Malgré tout, cette situation de métissage biologique, accompagnée d'emprunts culturels non négligeables, ne semble pas avoir entraîné la constitution de « communautés métisses au sens anthropologique du terme » (p. 32). Selon Gélinas, un mélange dans le bagage génétique d'individus n'implique pas *de facto* la naissance d'une culture métisse. Métissage biologique et identité culturelle sont donc deux questions qui doivent être traitées séparément, selon Gélinas.

¹ Cet ouvrage est issu d'un rapport de recherche publié en 2009.

² Nous reprenons ici le terme utilisé par l'auteur.

³ *Idem.*

Dans le deuxième chapitre, l'auteur définit le concept d'identité qui lui servira ultérieurement à analyser l'identité des métis « contemporains » du Saguenay–Lac-Saint-Lac. Selon lui, l'identité est liée à la reconnaissance, individuelle ou collective, de certains traits distinctifs. Cette reconnaissance peut être revendiquée ou octroyée. L'identité revendiquée ou l'auto-identification ne se construit que dans un contexte de rencontre, lorsqu'un groupe prend conscience de sa différence grâce au contact et aux échanges. L'identité octroyée est, pour sa part, imposée de l'extérieur, soit pour des raisons politiques (statut d'Indien : objectif d'appropriation territoriale) ou culturelles (Sauvage : objectif de civilisation), dans le cas qui nous intéresse. Cette identité octroyée est donc discriminatoire, dans le sens où elle sert à catégoriser les groupes sociaux. Gélinas considère aussi que l'identité est dynamique, ce qui implique qu'il est impossible de fixer les contours et le contenu de l'identité revendiquée, puisque tous ne se reconnaissent pas dans tous les attributs de la définition, mais aussi parce que cette identité peut évoluer, par exemple, celui qui ne s'auto-identifie pas Métis aujourd'hui peut le faire demain.

Ce serait en 1839 que, pour la première fois, le terme « Métis » aurait été utilisé pour qualifier des personnes vivant au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Auparavant, il n'y avait que des « Indiens » et des « Eurocanadiens », peu importe que les individus fussent ou non biologiquement métissés. Cependant, l'auteur note qu'à compter de 1850 les références au terme « Métis » sont de plus en plus fréquentes. Cela serait dû au fait que lors de la création des réserves, le statut d'Indien aurait été refusé à de nombreux individus d'ascendance mixte qui, en conséquence, ne pouvaient plus se prévaloir du droit de résider en réserve. C'est seulement vers les années 1900 que certains individus ont commencé à se déclarer Métis. Mais cette fois encore, ce geste n'avait pas pour but d'affirmer une appartenance à une communauté ethnoculturelle distincte, mais faisait partie de « stratégies » développées par des individus pour obtenir certains droits accordés aux Indiens dont le statut était reconnu. On se trouve donc encore en présence d'une identité octroyée puisqu'elle est tournée vers l'autre et non vers soi.

Le troisième chapitre du livre vise à établir les particularités culturelles qui différenciaient les « Indiens » des « Canadiens » aux XVIII^e et XIX^e siècles afin de déterminer s'il existait un troisième ordre de culture. L'étude des modes de subsistance des deux groupes conduit Gélinas à affirmer que,

du point de vue de l'économie, malgré de nombreux emprunts et des adaptations d'un côté comme de l'autre, « Eurocanadiens » et « Indiens » vont demeurer deux groupes avec une identité forte et distincte. Certes, les colons du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne peuvent reproduire intégralement le mode de vie développé dans la vallée du Saint-Laurent, d'où ils sont originaires, et doivent compenser le faible rendement agricole par des activités de chasse, de pêche ou de trappe qui s'inspirent de celles des autochtones, mais cela n'affecte nullement leur sentiment d'appartenance à la culture canadienne-française. Il en va de même pour les autochtones qui passeront par une série d'adaptations successives, les conduisant d'un mode de vie fondé sur les activités traditionnelles à une participation, au côté des colons canadiens, à l'économie agro-forestière et minière, en passant par un long épisode d'intégration à l'économie de la traite. Ces deux économies, autochtone et eurocanadienne, se caractérisent par leur adaptabilité, leur complémentarité et leurs emprunts, mais sans qu'il y ait pour autant amalgame et perte du sentiment des frontières identitaires. Cela dit, les individus qualifiés de Métis ne semblent pas avoir développé un mode de vie distinct des deux autres groupes, qui leur serait propre et transcenderait leur lieu de résidence.

Gélinas s'interroge aussi sur les systèmes de référence spirituelle des différents groupes. Il constate que les Canadiens conservent leur religion et le cadre moral qui l'accompagne, alors que les autochtones adoptent le catholicisme tout en conservant une partie du code moral et des pratiques spirituelles traditionnelles (tabous alimentaires, récits et légendes mythologiques, pratiques chamaniques). Quant aux Métis, l'auteur n'observe pas l'émergence de pratiques spirituelles ou d'une morale qui leur seraient propres. Ils adoptent plutôt l'une ou l'autre des déclinaisons du catholicisme canadien : les Métis vivant hors réserve sont plus enclins à suivre les rituels conventionnels et ceux en réserve restent plus proches des pratiques synchrétiques.

En somme, selon Gélinas, ce n'est pas tant le constat de l'existence de l'appartenance d'un individu à un mode de vie distinct qui justifie son identité de Métis, qu'une appellation attribuée, tant par les Canadiens que par les autochtones, à ceux qui « s'approchaient trop de la culture de l'autre » (p. 104).

Dans le dernier chapitre, Gélinas s'intéresse à la définition de la communauté. Cette question est particulièrement cruciale puisque pour

obtenir le statut de Métis, un individu doit appartenir, selon le jugement Powley, à une communauté. Gélinas définit la communauté comme un ensemble d'individus qui déclarent une identité commune, partageant un certain nombre de traits qu'il qualifie de synchroniques, un sentiment d'appartenance et un souci de conserver l'histoire de la communauté et d'en assurer la perpétuation.

En ce qui concerne les individus qualifiés de Métis, Gélinas rappelle tout d'abord qu'historiquement leur identité est octroyée et non revendiquée, ce qui contrevient à une des conditions à la base de la construction d'une communauté, qui est de « partage[r] un sentiment commun de vivre pour et par celle-ci » (p. 123). De même, ils ne possèdent pas de langue, de traits culturels ou religieux distincts qui les uniraient. Ils n'entretiennent pas non plus de relation commune au territoire puisque certains sont davantage tournés vers les activités de chasse, de pêche ou de trappe, tandis que les autres leur préfèrent les activités agroforestières. En somme, ce sont les différences qui apparaissent aux yeux des autres qui justifient ou non leur pleine appartenance au groupe dans lequel ils vivent. Par ailleurs, l'auteur se demande si les rapports sociaux qu'entretenaient les Métis auraient pu les distinguer des deux autres groupes. Encore une fois, peu d'indices permettent d'affirmer qu'il y ait eu, autrement que de façon ponctuelle, des liens privilégiés entre les différents individus qualifiés de Métis. À cet égard, Gélinas s'oppose à Russel Bouchard qui prétend, pour sa part, que l'existence de symboles totémiques et de légendes propres aux Métis attesterait la présence d'une communauté métisse enracinée dans l'histoire. En effet, selon Gélinas, aucun écrit ne confirmerait l'existence de « trame historique métisse », de même qu'aucun personnage symbolique ou récit fondateur qui inscrirait les Métis dans une histoire commune ne peuvent être retracés. Gélinas relève certaines préférences endogamiques qui pourraient laisser penser qu'il aurait existé une volonté d'assurer la continuité du groupe. Néanmoins, il estime que beaucoup de mariages avaient aussi lieu avec des autochtones ou des Canadiens. Il n'y n'avait donc « aucun mécanisme particulier de passation intergénérationnelle [...] à une échelle plus grande que la famille immédiate » (p. 138). Il conclut logiquement ce chapitre en suggérant que la présence au Saguenay-Lac-Saint-Jean d'individus qualifiés de Métis ne signifie pas pour autant qu'ils « [...] formaient un regroupement substantiel, réellement structuré et socialement distinct » (p. 133).

Selon l'auteur, l'émergence d'une société distincte nécessite un contexte historique spécifique, comme ce fut le cas dans les Prairies, mais ce contexte n'a pas existé au Saguenay–Lac-Saint-Jean. À défaut de ces conditions, les Métis du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'ont pas constitué une communauté distincte, mais se sont plutôt intégrés à l'un ou l'autre des groupes culturels existants. Cette lecture de l'histoire s'apparente à celle de plusieurs Métis des Prairies qui estiment que les « Indiens » qui se sont fait spolier de leur statut devraient se battre pour le retrouver, mais que réclamer le statut de Métis est une erreur, car les Métis ne sont pas simplement des Indiens sans statut, mais s'inscrivent dans une culture spécifique dont l'œkoumène est l'ouest du Canada (Martin et Patzer, 2003).

Toutefois, l'absence d'une communauté métisse historique ne présume pas de la possibilité ou non qu'émerge une communauté métisse contemporaine; rappelons que l'identité est située et circonstancielle et, de ce fait, qu'elle n'est pas figée. C'est, selon Gélinas, ce qui est peut-être en train de se produire. En effet, la création, en 2005, de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan, bien qu'elle puisse être considérée comme opportuniste puisque son objectif premier est d'obtenir la reconnaissance de droits pour ses membres, répond cependant aux différents critères qui définissent une communauté. En effet, ceux qui en sont membres ont un sentiment d'appartenance, tiennent un discours historique commun et se sont distingués des deux autres groupes, notamment en s'opposant devant les tribunaux aux Innus. Certes, cette communauté risque de ne pas répondre au critère de la continuité historique exigé par les tribunaux pour obtenir la reconnaissance de droits ancestraux. Mais cela ne change rien au fait que, selon les critères définis par Gélinas, une nouvelle communauté serait probablement en train de se constituer. Elle ne serait pas ancrée dans l'histoire de la colonisation, mais émergerait plutôt d'un contexte contemporain, favorable à la définition d'une nouvelle identité métisse, dont les contours restent à définir et l'histoire à écrire.

Il est possible que certains lecteurs puissent être en désaccord avec la thèse soutenue par Gélinas (la non-existence d'une communauté métisse historique au Saguenay–Lac-Saint-Jean). L'auteur convient lui-même que l'évolution juridique et une nouvelle compréhension des réalités des individus d'ascendance mixte pourraient lui donner tort. D'autres

pourraient lui reprocher d'utiliser un étalon théorique pour statuer sur le caractère métis ou non d'un groupe d'individus. Néanmoins, on reconnaîtra que cet ouvrage a le mérite de tenter de définir l'identité métisse en dehors du droit en privilégiant l'analyse des structures sociales. À l'heure où le droit occupe une place de plus en plus importante dans la construction de l'identité (Grammond, 2009), cet effort est à souligner. En somme, il n'est pas injustifié de se demander qui sont les personnes qui s'auto-identifient Métis, en dehors de la catégorie juridique créée par l'État, et pourquoi elles le font. Après tout, être autochtone, selon la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, est une question d'auto-identification et ne peut pas être simplement une identité octroyée ou refusée.

Bibliographie

GRAMMOND, Sébastien (2009). *Identity Captured by Law: Membership in Canada's Indigenous Peoples and Linguistic Minorities*, Montréal, McGill-Queen's University Press.

MARTIN, Thibault, et Jeremy PATZER (2003). « Yvon Dumont ou le renouveau du leadership métis », *Revue d'éthique et de théologie morale : Le « Supplément »*, n° 226 (septembre), p. 379-404.

Thibault Martin et Jean-Philippe Bernard
Université du Québec en Outaouais

France Daigle, *Sans jamais parler du vent : roman de crainte et d'espoir que la mort arrive à temps*, édition critique établie par Monika Boehringer, Moncton, Université de Moncton et Institut d'études acadiennes, 2012, 259 p.

Avec cet ouvrage, qui contribue au projet du groupe de recherche en édition critique de l'Université de Moncton, Monika Boehringer rend à nouveau disponible le premier roman de France Daigle, *Sans jamais parler du vent* (publié à l'origine en 1983, aux Éditions d'Acadie), un texte majeur aussi bien pour l'œuvre de l'écrivaine que pour la littérature acadienne. Mais ce n'est pas le seul mérite de l'ouvrage qui, par le travail d'édition critique qu'il propose, constitue un accès privilégié au texte. Les différentes parties – respectivement : le roman, les variantes, les annexes et l'appendice – ainsi que l'introduction et la bibliographie qui les encadrent se doivent d'être présentées ici, pas uniquement pour elles-mêmes, mais dans la mesure où elles participent à l'intelligence du roman.